

COMMUNE DE MILLERY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE
2021

	Objet de la délibération	Rapporteur
1	Groupement de commande pour les prestations de fourrière animale	M. CHOTEL
2	Location des parcelles ZD 13 ET ZD 15 à Madame Krystel VANNESSON	Le Maire
3	Extension du réseau public de distribution d'électricité Impasse de l'étang	M. BLASIOUS
4	Vente d'un terrain communal parcelle ZE0036 située sur LA GREVE SABLON.	Le Maire
5	Personnel communal, ratios d'avancement de pour 2021	Le Maire
6	Gestion des ressources humaines	Le Maire

Ordre du jour :Nombre de Conseillers

: En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation :

20/10/2021

Date d'affichage :

20/10/2021

1. Groupement de commande pour les prestations de fourrière animale.
 2. Location des parcelles ZD 13 ET ZD 15 à Madame Krystel VANNESSON
 3. Extension du réseau public de distribution d'électricité Impasse de l'étang
 4. Vente d'un terrain communal parcelle ZE0036 située sur LA GREVE SABLON.
 5. Personnel communal, ratios d'avancement de pour 2021
 6. Gestion des ressources humaines
- Questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le 27 septembre à 18h30 le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni, en nombre prescrit par la Loi, dans la salle Marcel Canet située rue du Stade à Millery, sous la Présidence de **M BALLAND** Bernard, Maire.

Présents : BALLAND Bernard, BLASIOUS David, RAMBOUR Janine, GAILLET Gérard, GEGOUT Hervé, KOHLER-RAMBOUR Chantal, LOHEZIC Aldéric, UGOLINI Cédric. Lisa RABY, Guillaume POINSOT, Gilles CHOTEL et BIC Julianne, WEYLAND Victor.

Absent excusé : M. PINI Daniel,

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M. Daniel PINI a donné pouvoir à M. Guillaume POINSOT.

A été nommé secrétaire : **Mme KOHLER-RAMBOUR** Chantal

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité

Délibération : n°0125/092021/Dél

1- GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS DE FOURRIERE ANIMALE

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'achat public (CAP) créée dans le cadre de ce groupement.

DESIGNE M. Gilles CHOTEL, membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE Mme Janine RAMBOUR, suppléant du membre titulaire, représentant la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Vote : unanimité

Délibération : n°0225/092021/Dél

2- LOCATION DES PARCELLES ZD 13 ET ZD 15 A Madame Krystel VANNESSON.

DELIBERATION REPORTEE

Délibération : n°0325/092021/Dél

3- EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE IMPASSE DE L'ETANG.

Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle habitation Impasse de l'étang, section AA parcelle n° 247 et suite à l'avis émis par ENEDIS lors de la demande de permis de construire de M. HALLER, il convient de procéder à l'extension du réseau public de distribution d'électricité.

ENEDIS, propriétaire du réseau d'électricité, propose d'effectuer ces travaux et demande à la commune une contribution financière d'un montant de 2033,40 € HT soit 2440,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'extension du réseau public de distribution d'électricité dans le secteur de la Chamblée

et de confier le marché à l'entreprise ENEDIS pour un montant de 2033,40 € HT soit 2440,08 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant

Vote : unanimité

Délibération : n°0425/092021/

4- VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE ZE0036 SITUEE SUR LA GREVE SABLON

Monsieur Pedro CARNERO PINTO est intéressé par la parcelle ZE0036 située « sur la Greve Sablon » à Millery pour son activité professionnelle.

Sa proposition d'acquisition du 15/10/2021 porte sur la parcelle ZE0036 au prix de 2€/m² soit pour un montant global de 19110€

Le Maire propose la vente de ce terrain d'une surface de 9555 M² au tarif de 19 110 €.

Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise le Maire à signer tous les documents s'y reportant.

Vote : 2 contre
1 abstention
12 pour

Délibération : n°0525/092021/

5- PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 28 juin 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose l'avancement de grade au titre de l'année 2021 comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

- Arrête, pour 2021, les taux de promotion d'avancement de grade proposés par Monsieur le Maire et définis comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Vote : unanimité

Délibération : n°0625/092021/

6- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{er} JUILLET 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents de la filière technique remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur. Ces agents donnant toutes satisfactions dans leur travail, il est proposé de modifier leur poste comme suit :

Filière Technique :

Suppression de 2 postes permanents de d'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, et création simultanée de 2 postes permanents d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H00, à compter du 1 juillet 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
Vu l'avis du comité technique en date du 28 juin 2021,

➤ DECIDE

- La suppression de 2 postes permanents d'ADJOINT TECHNIQUE affectés d'une durée hebdomadaire de 35H00 à compter du 1^{er} juillet 2021 et de créer simultanément deux emplois permanents d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, affectés d'une durée hebdomadaire de travail de 35H00

➤ VALIDE le tableau l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal ci- dessous

Cadre d'emploi	Grade	Nbre de poste
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vote : unanimité

Questions diverses :

1. Il est précisé que l'éventuel acheteur de la parcelle ZE36 est un habitant de Custines.
2. Discussion sur le repas des anciens qui se fera le 14 novembre en association avec la commune d'Autreville sur Moselle.
 - a. Les conseillers sont-ils invités ?
 - b. Les conseillers sont-ils accompagnés de leur conjoint(e) ?
 - c. Il est décidé que les conseillers sont les bienvenus mais ils prennent en charge financièrement leur repas
3. Comment est gérée la fosse des WC chimiques de l'aire de camping-cars ?
 - a. Celle-ci est en dérivation sur le réseau d'évacuation mais ne se déverse pas dans ce réseau ; elle est pompée régulièrement (compétence du Bassin de Pompey)
 - b. De plus, il existe un compteur d'eau qui permet de contrôler la consommation d'eau

La séance est levée à 19H25

N° délibération	Objet de la délibération	N° page
<u>0125/092021/ Dél</u>	Groupement de commande pour les prestations de fourrière animale	44
<u>0225/092021/ Dél</u>	Location des parcelles ZD 13 ET ZD 15 à Madame Krystel VANNESSON	44
<u>0325/092021/ Dél</u>	Extension du réseau public de distribution d'électricité Impasse de l'étang	44
<u>0425/092021/ Dél</u>	Vente d'un terrain communal parcelle ZE0036 située sur LA GREVE SABLON.	45
<u>0525/092021/ Dél</u>	Personnel communal, ratios d'avancement de pour 2021	45
<u>0625/092021/ Dél</u>	Gestion des ressources humaines	46